

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil des maires de la MRC de La Mitis, dûment convoquée par courrier recommandé le 15 octobre 2020 et tenue le 20 octobre 2020, par conférence téléphonique, à compter de 19 h 00, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences de la séance

SONT PRÉSENTS :

MMES	Maïté Blanchette Vézina	Sainte-Luce
	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Carolle-Anne Dubé	Métis-sur-Mer
	Sonia Bérubé	La Rédemption
MM.	Bruno Paradis	Price
	Ghislain Michaud	Price
	Rodrigue Roy	Grand-Métis
	Gilles Laflamme	Padoue
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Michel Côté	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Martin Reid	Saint-Octave-de-Métis
	Maurice Chrétien	Sainte-Jeanne-D'Arc
	André Lechasseur	Saint-Donat
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie

EST ABSENT :

M. Martin Soucy Mont-Joli

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Claude Gagnon, directeur général adjoint.

Le préfet, M. Bruno Paradis, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance par conférence téléphonique ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 2020-10-210 Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

A. GESTION

1. Ouverture et présences de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement d'emprunt RÈG337-2020

B. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A. GESTION

3. Adoption du règlement d'emprunt RÈG337-2020

C.M. 20-10-211

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC de La Mitis en espace de bureaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a décrété, par le biais du règlement numéro RÈG318-2018, une dépense de 2 654 850 \$ et un emprunt de 2 654 850 \$ pour l'achat d'un bâtiment, les améliorations locatives et les frais afférents, et ce, pour les bureaux administratifs de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a décrété, par le biais du règlement numéro RÈG332-2020, une dépense de 2 573 744 \$ et un emprunt de 2 573 744 \$ pour l'achat d'un bâtiment, les améliorations locatives et les frais afférents, et ce, pour les bureaux administratifs de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements d'emprunt RÈG318-2018 et RÈG332-2020 au montant de 5 228 594 \$ ont déjà été approuvés pour le même projet;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le règlement RÈG332-2020 afin de pourvoir aux coûts supplémentaires au niveau des travaux suite à des imprévus pour un montant total de 394 780 \$;

CONSIDÉRANT QUE les coûts révisés du projet s'élèvent à 5 623 374 \$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 14 octobre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Maïté Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement RÈG337-2020 avec dispense de lecture, modifiant le règlement RÈG332-2020 relativement à un emprunt et une dépense de 2 968 524 \$ tel que présenté.

B. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 20-10-212

Il est proposé par M. Michel Côté de lever la séance extraordinaire du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 20.

Bruno Paradis
Préfet

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Marcel Moreau

Directeur général et secrétaire-trésorier